

# Les praticiens hospitaliers désormais dotés de droits syndicaux

(Medscape - Jean-Bernard Gervais) Ce décret vient combler une grosse lacune. Désormais, les organisations syndicales de praticiens hospitaliers (médecins, pharmaciens et dentistes) auront droit à des moyens syndicaux pour exercer leur mission.

Ce décret publié au Journal officiel du 9 juillet dernier définit la nature de ces moyens syndicaux. Car jusqu'à cette date, les organisations syndicales de PH n'avaient pas les mêmes droits que celles des autres organisations syndicales de la fonction publique hospitalière : aucun local, aucune heure de délégation syndicale, aucun congé de formation syndicale ne leur était accordé... [Lire la suite]